

Cession d'un délaissé de terrain, chemin de la Selle

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : M. Donato LO RUSSO a sollicité la commune en vue de la cession à son profit d'un délaissé de terrain classé en zone UDb du POS secteur Nord situé entre sa propriété sise 9 chemin de la Selle et cadastrée section BV n° 514 et le chemin de la Selle.

Cette cession permettra d'amorcer la redéfinition de l'alignement du chemin de la Selle et de libérer la commune de la contrainte d'entretien de ce délaissé.

Les modalités de la transaction seraient les suivantes :

- cession d'une surface d'environ 128 m² au prix de 1 550 €.

La recette de 1 550 € sera encaissée au chapitre 77.824.775.00501.30100.

- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Un procès-verbal de délimitation parcellaire en cours d'élaboration précisera prochainement la surface exacte à céder.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette aliénation aux conditions ci-dessus énoncées,

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 novembre 2005.